



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 24 JANVIER 2018

Délibération N° B18/014

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX

**ROUHLING – Avenue Pasteur – Logements / commerces
M et T (déconstruction de l'ancienne salle culturelle des HBL)
P09RU70M017**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Rouhling pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la reconversion de l'ancienne salle culturelle des HBL située avenue Pasteur, sur son territoire communal, en vue de créer des logements et des cellules commerciales.

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études de maîtrise d'œuvre et de travaux de déconstruction du site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 250 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la commune de Rouhling,

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Rouhling la convention de maîtrise d'œuvre et de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER